

Épure pour une vaste réforme fiscale



VINCENT
VAN PETEGHEM

Vice-Premier ministre et ministre des Finances,
chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
et de la Loterie Nationale

AVANT-PROPOS

Notre système fiscal est déséquilibré et n'est plus adapté aux besoins de notre société et de notre économie. Ainsi, notre fiscalité est encore orientée vers les personnes qui se marient, ont plusieurs enfants, construisent une maison individuelle, possèdent chacune une voiture fossile et travaillent pour le même employeur pendant 40 ans. La réalité a dépassé ce modèle fiscal.

Le système fiscal fédéral a besoin d'une réforme en profondeur. Nous modifions constamment notre fiscalité et introduisons de nouvelles exceptions. Cela nuit à la confiance dans notre système fiscal. Cette confiance, nous voulons la restaurer avec la présente épure. La fiscalité ne doit pas être utilisée au hasard comme un instrument politique ad hoc. La fiscalité doit se focaliser sur l'essentiel. Des impôts qui assurent des revenus permettant de mettre en œuvre la politique. Des impôts qui génèrent des revenus selon le principe que les épaules les plus solides supportent les charges les plus lourdes. Aujourd'hui, il est temps de faire des choix. Nous devons à nos enfants et petits-enfants de maintenir notre État-providence à un niveau abordable et de le renforcer. Notre fiscalité joue un rôle important à cet égard.

En tant que ministre des Finances, ma mission dans cette législature est de préparer une vaste réforme fiscale. Il s'agit de moderniser le système fiscal, de le simplifier, de le rendre plus équitable et plus neutre. C'est une mission qui est inscrite noir sur blanc dans l'accord de gouvernement, une mission que j'ai assumée avec le plus grand soin et un grand sens des responsabilités.

Dès le début, l'intention était d'organiser un large débat social sur notre système fiscal. Tant en impliquant des experts du monde économique, fiscal et juridique qu'en stimulant le débat public. Nous l'avons fait en ouvrant le débat au sein de la Commission des Finances et du Budget de la Chambre, en organisant plusieurs tables rondes avec des organisations de la société civile et en organisant le symposium du 5 juillet 2022.

Aujourd'hui, cela se traduit par une épure que vous trouverez aux pages suivantes. Nous faisons un choix radical en faveur de mesures qui rétabliront la confiance dans notre système fiscal. Un système fiscal qui ne paralyse plus, mais offre des opportunités de croissance économique et de progrès social. Un système fiscal qui est la pierre angulaire de notre société et de notre économie.

Aujourd'hui, la pression fiscale sur le travail est beaucoup trop élevée et les revenus du patrimoine sont imposés de manière inégale. Cette situation est injuste et doit être combattue. Nous devons le faire en rééquilibrant le système et en optant pour un système inspiré d'un 'dual income tax'.

Nous choisissons de continuer à soumettre les revenus d'activité et de remplacement à une imposition progressive. Et de soumettre les revenus du patrimoine à des

taux proportionnels. Pour ces deux types de revenus, nous prévoyons une quotité exemptée d'impôt. De cette manière, nous obtenons un meilleur équilibre dans l'imposition des revenus du travail et du patrimoine.

Nous faisons des choix sur la base de propositions qui se répartissent en trois chantiers : les revenus d'activité et de remplacement, les revenus du patrimoine et la consommation. Des choix qui donnent une orientation à notre fiscalité de demain. Une fiscalité qui stimule le travail et l'entreprise. Une fiscalité plus juste grâce à une plus grande équité, neutralité et simplicité. Une fiscalité qui tient compte des différentes formes de vie commune. Une fiscalité qui soutient et guide nos familles et nos entreprises pour relever les nombreux défis environnementaux et climatiques.

Une fiscalité plus faible, équitable et moderne.

Je vous souhaite beaucoup d'inspiration.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS **1**

REVENUS D'ACTIVITÉ ET DE REMPLACEMENT **5**

Plus faible

- Nous augmentons la quotité exemptée d'impôt
- Nous réduisons les taux d'imposition et réformons les tranches d'imposition
- Nous supprimons la Cotisation spéciale de sécurité sociale
- Nous étendons le bonus à l'emploi et réduisons le piège à la promotion
- Nous offrons de la clarté aux personnes qui font du travail d'appoint
- Nous réduisons les impôts sur les bénéficiaires des entreprises pour les PME

Équitable

- Nous supprimons 1 code sur 4 sur la feuille d'impôt
- Nous mettons fin à l'érosion de la notion de rémunération
- Nous traitons les chèques comme une rémunération
- Nous évitons l'utilisation de plans cafétéria et d'options à des fins d'optimisation
- Nous sommes plus stricts lorsqu'il s'agit de déduire et de rembourser des frais
- Nous soutenons la créativité et le talent, mais luttons contre les abus
- Nous assurons un meilleur alignement du précompte professionnel
- Nous ramenons les formes de société à leur essence

Moderne

- Nous éliminons progressivement le quotient conjugal
- Nous optons pour une majoration égale de la quotité exemptée d'impôt pour chaque enfant
- Nous soutenons les parents qui travaillent
- Nous retirons les pensions alimentaires de notre système fiscal
- Nous supprimons les obstacles à l'entrepreneuriat
- Nous stimulons l'emploi

REVENUS DU PATRIMOINE **11**

Plus faible

- Nous réduisons le précompte mobilier à 25 %
- Nous offrons à chacun une quotité exemptée d'impôt pour les revenus du patrimoine
- Nous soutenons l'entrepreneuriat actif

Équitable

- Nous traitons tous les revenus du patrimoine de la même manière
- Nous prenons également en compte les plus-values sur produits financiers
- Nous soutenons l'entrepreneuriat actif
- Nous protégeons l'habitation propre
- Nous supprimons progressivement la réduction d'impôt fédérale pour l'habitation non propre
- Nous travaillons avec des revenus locatifs réels
- Nous prenons en compte les plus-values sur la vente d'une habitation non propre
- Nous proposons à tous l'accès à une pension complémentaire fiscalement avantageuse

Moderne

- Nous stimulons les investissements en logements

CONSOMMATION

14

Plus faible

- Nous introduisons un crédit d'écotaxe pour les familles vulnérables
- Nous réformons la facture énergétique
- Nous offrons un soutien fiscal pour rendre le patrimoine plus durable

Équitable

- Nous harmonisons les taux réduits de TVA et maintenons le taux normal de TVA
- Nous n'appliquons pas de TVA sur les légumes, les fruits, les soins médicaux et les transports publics
- Nous décourageons le choix des carburants polluants
- Nous aspirons à une génération sans tabac

Moderne

- Nous soutenons les choix de mobilité durable
- Nous nous engageons pleinement en faveur d'un parc de véhicules de sociétés zéro émission

EN CONCLUSION

17

REVENUS D'ACTIVITÉ ET DE REMPLACEMENT

Aujourd'hui, pour de nombreuses personnes, cela ne vaut pas assez le coup d'accepter un emploi ou une promotion. La pénurie sur le marché du travail n'a jamais été aussi forte. Les entreprises ont des difficultés à trouver du personnel adéquat. Nos charges sur le travail doivent être réduites afin que davantage de personnes entrent sur le marché du travail. Ceux qui travaillent doivent être rémunérés en argent. Le travail doit être mieux récompensé et la différence entre travailler et ne pas travailler devrait augmenter. Dans le même temps, nous devons veiller à ce que le fait de travailler davantage ne soit pas fiscalement découragé.

Notre système fiscal n'est plus en phase avec son temps. Nos formes de vie commune ont radicalement changé au cours des dernières décennies. Il est donc dans notre intérêt d'avoir un impôt des personnes physiques qui crée le moins de différences possibles en fonction de la forme de vie commune. Un impôt des personnes physiques moderne qui tienne compte de la taille du ménage, mais pas de la façon dont les gens choisissent de vivre ensemble.

Un système fiscal progressif garantit que les charges les plus lourdes reposent sur les épaules les plus solides. Par conséquent, nous ne devons pas jeter notre système fiscal actuel par-dessus bord. Mais nous devons le moderniser, le simplifier, le rendre plus équitable et plus neutre.

Plus faible

✓ **Nous augmentons la quotité exemptée d'impôt**

Nos charges sur le travail doivent être réduites. Un premier levier est la quotité exemptée d'impôt. Il s'agit de la partie du revenu qui n'est pas imposée. Nous augmentons cette quotité exemptée d'impôt de 9.270 euros à 13.390 euros, soit le niveau du revenu d'intégration pour une personne isolée. Parce que chacun a droit à une partie du revenu qui n'est pas imposée. Nous conservons le mécanisme de transfert de la quotité exemptée d'impôt.

✓ **Nous réduisons les taux d'imposition et réformons les tranches d'imposition**

Un deuxième levier est constitué par les barèmes fiscaux. Nous continuons à imposer progressivement les revenus d'activité et de remplacement, mais nous réduisons sensiblement la pression fiscale en abaissant les taux d'imposition et en réformant les tranches d'imposition. Nous réduisons les taux actuels de 40 %, 45 % et 50 % à 35 %, 40 % et 45 %. Nous introduisons une nouvelle tranche avec un taux de 50 % pour les revenus à partir de 84.740 euros, soit le double du montant de la tranche la plus élevée aujourd'hui.

Avec ce taux de 50 % pour les revenus les plus élevés, nous renforçons la progressivité de l'impôt des personnes physiques.

Les nouveaux barèmes fiscaux se présentent comme suit :

		Actuellement Ex 2023	Nouveau
	Quotité exemptée d'impôt	9.270 euros	13.390 euros
Tranche 1	De 0,01 euro à 13.870 euros	25%	25%
Tranche 2	De 13.870 euros à 24.480 euros	40%	35%
Tranche 3	De 24.480 euros à 42.370 euros	45%	40%
Tranche 4	Plus de 42.370 euros	50%	45%
Tranche 5 (nouveau)	Plus de 84.740 euros	-	50%

✓ **Nous supprimons la Cotisation spéciale de sécurité sociale**

Un troisième levier est la CSSS, un impôt de crise datant de 1994 qui fait une distinction entre les différentes formes de vie commune et renforce le piège à la promotion. Nous supprimons la CSSS, ainsi que le supplément de cotisations sociales pour indépendants. Tous les travailleurs et entrepreneurs ne devront plus payer cette cotisation et gagneront ainsi en pouvoir d'achat.

✓ **Nous étendons le bonus à l'emploi et réduisons le piège à la promotion**

Un quatrième levier est constitué par le bonus social et fiscal à l'emploi. Cet avantage (para)fiscal encourage le travail, mais aujourd'hui il est réduit trop rapidement à mesure que les revenus augmentent, ce qui crée un piège à la promotion. Nous résolvons ce problème en étendant le bonus à l'emploi au salaire médian. Comme le bonus à l'emploi n'est accordé qu'aux salariés, nous adaptons en conséquence le crédit d'impôt pour les faibles revenus. Le pouvoir d'achat des salariés, des indépendants et des fonctionnaires s'en trouvera renforcé.

✓ **Nous offrons de la clarté aux personnes qui font du travail d'appoint**

Les gens font du travail d'appoint à côté de leur boulot habituel dans l'économie collaborative, le travail associatif, le travail occasionnel ou dans le cadre d'un flexi-job, entre autres. Ceux qui gagnent jusqu'à 6.000 euros par an en revenus de ces activités seront exonérés d'impôts. Seuls les revenus tirés de ces activités en sus de ce montant seront imposés avec les autres revenus professionnels. De cette manière, nous nous attaquons également au travail au noir.

✓ **Nous réduisons les impôts sur les bénéfices des entreprises pour les PME**

Nous réduisons le taux de l'impôt des sociétés pour les PME de 20 à 15 %. En outre, nous augmentons la tranche d'imposition à laquelle ce taux réduit s'applique de 100.000 à 200.000 euros. Plus de bénéfices resteront dans l'entreprise afin qu'ils puissent être utilisés de manière productive. De cette manière, nous stimulons l'entrepreneuriat.

Équitable

✓ **Nous supprimons 1 code sur 4 sur la feuille d'impôt**

Le système fiscal doit devenir plus simple, plus équitable et plus neutre. Au fil des ans, la feuille d'impôt est devenue un monstre à 800 têtes. Souvent en raison de dépenses fiscales dont peu profitent, mais qui rendent la feuille d'impôt plus complexe pour tout le monde. Le Conseil supérieur des finances note que la plupart des dépenses fiscales sont utilisées par moins de 0,01 % des contribuables. Notre ambition est d'éliminer au moins 1 code sur 4 au niveau fédéral.

✓ **Nous mettons fin à l'érosion de la notion de rémunération**

Aujourd'hui, de nombreux avantages ne font pas partie de la notion de rémunération, ce qui signifie que l'on paie moins de cotisations de sécurité sociale et d'impôts. En outre, il existe des différences dans le traitement social et fiscal de ces avantages. Par conséquent, nous alignons autant que possible la notion sociale et fiscale de la rémunération. Un certain nombre d'avantages évalués forfaitairement, tels que la mise à disposition gratuite d'un logement, le chauffage, l'électricité et le personnel de maison, seront imposés sur la base de leur valeur réelle. Nous veillons également à ce que les revenus d'activité ne soient plus transformés en revenus du patrimoine pour échapper à l'impôt.

✓ **Nous traitons les chèques comme une rémunération**

Ceux qui travaillent doivent être rémunérés en argent pour leurs prestations. Aujourd'hui, nous disposons d'un large éventail de formes alternatives de rémunération, alors que la rémunération en euros n'est pas seulement la manière la plus claire de faire les choses, mais offre aussi la plus grande liberté de dépense. L'égalité de traitement des formes de rémunération fera en sorte que les rémunérations seront à nouveau plus souvent payées en euros. Ainsi, les gens peuvent décider eux-mêmes de ce à quoi ils veulent dépenser leur argent.

C'est pourquoi nous traitons les écochèques, les chèques-sport et les chèques-culture comme une rémunération. Les employeurs qui souhaitent récompenser leurs collaborateurs ne sont donc pas poussés vers un chèque et ne sont plus confrontés aux frais administratifs qui y sont liés. Nous faisons une exception pour les titres-repas car, pour de nombreuses familles, ils constituent un soutien financier considérable chaque mois.

✓ **Nous évitons l'utilisation de plans cafétéria et d'options à des fins d'optimisation**

Rémunérer les travailleurs en argent doit devenir la norme. Les plans de cafétéria offrent aux travailleurs la possibilité de composer leur package salarial d'une manière (para)fiscale avantageuse. Cependant, ces choix peuvent avoir un impact négatif sur la constitution de droits sociaux, souvent sans que les travailleurs en soient conscients. En imposant les avantages à leur valeur réelle, la flexibilité est maintenue, mais les travailleurs pourront faire un choix équitable entre le salaire net et un plan cafétéria. Nous endiguons également l'utilisation de plans d'options à des fins d'optimisation (para)fiscale.

✓ **Nous sommes plus stricts lorsqu'il s'agit de déduire et de rembourser des frais**

Chacun doit payer une contribution équitable. Les frais engagés par le salarié à des fins professionnelles, tels que les frais de déplacement et de stationnement, sont des frais propres à l'employeur. Lorsque l'employeur rembourse ces frais à son salarié, il est logique que les frais remboursés correspondent aux frais réels. Les frais propres à l'employeur ne peuvent être utilisés pour payer une rémunération déguisée. De même, en ce qui concerne les frais professionnels, nous veillons plus strictement à ce que les frais privés ne soient pas déduits.

✓ **Nous soutenons la créativité et le talent, mais luttons contre les abus**

Nous devons veiller à ce que les régimes de faveur de certains secteurs soient réduits à leur essence : soutenir la viabilité de ces secteurs et protéger leur impact positif sur la société. Nous évaluons donc les régimes de faveur existants à la lumière de leur objectif initial.

✓ **Nous assurons un meilleur alignement du précompte professionnel**

Nous faisons correspondre le plus fidèlement possible le précompte professionnel retenu sur le salaire à l'impôt final et le calculons de manière glissante et non par paliers. De cette manière, nous maximisons au plus vite le pouvoir d'achat et évitons les surprises dans le décompte final.

✓ **Nous ramenons les formes de société à leur essence**

Nous évitons l'utilisation abusive des formes de société. Depuis des années, c'est une piste d'optimisation visant à contourner la forte pression fiscale sur le travail. C'est pourquoi nous ne nous contentons pas de réduire les charges sur le travail, mais prenons également des mesures ciblées pour endiguer ce que l'on appelle la 'sociétisation'.

Nous indexons la rémunération minimale pour l'application du taux réduit à l'impôt des sociétés et ne permettons plus qu'elle soit payée sous des formes alternatives de rémunération.

- ✓ **Nous introduisons un impôt minimum pour multinationales**

Nous introduisons un impôt minimum pour multinationales et nous le faisons dans un cadre international. Avec un tel impôt minimum mondial, nous faisons un pas important dans la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux. De cette manière, nous veillons à ce que les entreprises multinationales apportent également leur juste contribution.
- ✓ **Nous éliminons progressivement le quotient conjugal**

Une fiscalité moderne protège ce qui est précieux, y compris nos familles. Aujourd'hui, les familles prennent des formes diverses. Près de la moitié des ménages de notre pays sont composés de personnes vivant seules ou de parents isolés. Nous adaptons notre système fiscal en conséquence. Nous réduisons la distinction fiscale entre les isolés, les cohabitants et les personnes mariées. Nous éliminons progressivement le quotient conjugal.
- ✓ **Nous optons pour une majoration égale de la quotité exemptée d'impôt pour chaque enfant**

Nous soutenons fiscalement les familles dans l'éducation des enfants. Aujourd'hui, toute personne ayant un enfant fiscalement à charge a droit à une majoration de la quotité exemptée d'impôt. Aujourd'hui, ce montant diffère par enfant à charge. Nous mettons la majoration pour chaque enfant sur un pied d'égalité. Les enfants handicapés et les enfants de familles vulnérables méritent notre attention particulière. Nous éliminons les obstacles à l'octroi de leurs avantages. Nous accordons une majoration supplémentaire de la quotité exemptée d'impôt aux véritables parents isolés.
- ✓ **Nous soutenons les parents qui travaillent**

Nous aidons les parents à concilier travail et famille. L'État prend en charge une partie des frais de garde d'enfants. Pour accroître l'impact de ce soutien, nous augmentons la déductibilité fiscale des frais de garde d'enfants et permettons au fisc de remplir à l'avance ces frais sur la déclaration d'impôt. De cette façon, aucun parent n'est privé de cet avantage.
- ✓ **Nous retirons les pensions alimentaires de notre système fiscal**

Quiconque paye aujourd'hui une pension alimentaire, peut la déduire fiscalement. Le bénéficiaire de la pension est imposé sur celle-ci. Le système n'est pas neutre en termes de forme de vie commune. Par conséquent, nous retirons complètement le système des pensions alimentaires de notre fiscalité. Dans le même temps, nous veillons à ce que les parents puissent répartir entre eux les avantages fiscaux pour un enfant en fonction de la prise en charge de celui-ci, et que ces avantages ne soient plus nécessairement attribués au parent chez qui l'enfant est domicilié.
- ✓ **Nous supprimons les obstacles à l'entrepreneuriat**

Nous ne voulons pas pousser inutilement les petits entrepreneurs vers la constitution d'une société. Par conséquent, nous renforçons la neutralité

en matière de forme d'entreprise entre l'impôt des personnes physiques et l'impôt des sociétés. À cette fin, nous mettons en œuvre une réduction significative de la pression fiscale induite par l'impôt des personnes physiques.

✓ **Nous stimulons l'emploi**

Nous nous attaquons de front au piège à l'emploi et au piège à la promotion. L'augmentation de la quotité exemptée d'impôt, la réforme de la structure tarifaire, la suppression de la CSSS et l'extension du bonus à l'emploi rendent le travail beaucoup plus attrayant. De cette manière, cette réforme contribue de manière significative à l'augmentation du taux d'emploi dans notre pays.

REVENUS DU PATRIMOINE

Notre fiscalité ne doit pas influencer les décisions d'épargne, de placement et d'investissement. C'est pourquoi nous regroupons tous les revenus du patrimoine et les soumettons à des taux proportionnels. Nous ne perdons pas de vue les caractéristiques spécifiques des revenus du patrimoine. Ainsi, la possession d'un bien immobilier implique généralement des coûts plus élevés que la détention d'un portefeuille d'investissement.

Une fiscalité équilibrée garantit que les ressources disponibles des particuliers soient utilisées de manière optimale dans notre économie et contribuent ainsi à la prospérité de tous. De cette manière, nous veillons à ce que le petit épargnant ou investisseur ne soit pas affecté.

Nous donnons à chacun l'occasion de se constituer un patrimoine. C'est pourquoi nous prévoyons une quotité exemptée d'impôt. Nous rendons également les choses aussi simples que possible. Nous appliquons une retenue à la source libératoire chaque fois que cela est possible.

Plus faible

✓ **Nous réduisons le précompte mobilier à 25 %**

Nous réduisons de 30 % à 25 % le précompte mobilier sur les intérêts, dividendes et autres revenus récurrents provenant de biens mobiliers et de capitaux. Ce choix de taux suit l'un des principes de base d'un 'dual income tax'. En outre, nous maintenons le système de la retenue à la source libératoire.

✓ **Nous offrons à chacun une quotité exemptée d'impôt pour les revenus du patrimoine**

En exemptant d'impôt une certaine quotité des revenus de l'épargne, des placements et des investissements, nous veillons à ce que chacun puisse se constituer un patrimoine. Nous offrons à tous une exemption générale annuelle de 6.000 euros via la déclaration d'impôts. De cette manière, nous veillons à ce que le petit épargnant ou investisseur ne soit pas affecté.

Équitable

✓ **Nous traitons tous les revenus du patrimoine de la même manière**

Un système fiscal équitable traite tous les revenus du patrimoine de la même manière. Nous optons pour un taux d'imposition de 25 % pour tous les revenus récurrents du patrimoine. Nous supprimons progressivement les régimes d'exemption, tout en respectant les droits acquis.

✓ **Nous prenons également en compte les plus-values sur produits financiers**

Nous imposons à 15 % les plus-values réalisées sur les actions, obligations et autres produits financiers, car elles sont généralement constituées sur plusieurs années. Nous introduisons la taxe sur les plus-values, tout en respectant les droits acquis, et prenons en compte les moins-values. Nous supprimons les impôts existants sur la fortune ou les transactions patrimoniales, tels que la taxe annuelle sur les comptes-titres et la taxe sur les opérations de bourse.

✓ **Nous soutenons l'entrepreneuriat actif**

Développer une entreprise et employer des gens demande de l'initiative, de la créativité et de la persévérance. Nous récompensons cet entrepreneuriat actif par une exonération spéciale, bien que limitée, des plus-values sur actions si la société est transférée tout en maintenant son activité.

✓ **Nous protégeons l'habitation propre**

En principe, tous les revenus de biens immobiliers seront imposés. Mais nous considérons l'habitation propre comme la pierre angulaire de la sécurité financière. C'est pourquoi nous maintenons l'exonération fiscale de l'habitation propre au niveau fédéral.

✓ **Nous supprimons progressivement la réduction d'impôt fédérale pour l'habitation non propre**

Les régions ont supprimé progressivement ou réduit le bonus logement pour l'habitation propre. Au niveau fédéral, il existe toujours un avantage fiscal pour les habitations non propres. Cette distinction n'est plus équitable. C'est pourquoi nous supprimons progressivement la réduction d'impôt fédérale pour l'habitation non propre, tout en respectant les droits acquis.

✓ **Nous travaillons avec des revenus locatifs réels**

Comme les autres revenus récurrents du patrimoine, les revenus locatifs réels seront imposés à 25 %. Dans ce contexte, un 'rendement escompté' ajusté annuellement constituera la base imposable minimale.

Grâce au taux proportionnel de 25 %, à une simple déduction forfaitaire des frais de 30 % et à l'abattement de 6.000 euros, nous veillons à ce que le petit investisseur ne soit pas affecté.

✓ **Nous prenons en compte les plus-values sur la vente d'une habitation non propre**

Lorsque vous vendez une habitation non propre en tant que particulier, vous payez une taxe sur les plus-values au taux de 15 %. Ici aussi, les plus-values historiques ne sont pas prises en compte et les moins-values sont déductibles des plus-values imposables.

✓ **Nous proposons à tous l'accès à une pension complémentaire fiscalement avantageuse**

Les personnes qui ont droit à la pension légale devraient avoir le droit de la compléter par une pension complémentaire fiscalement avantageuse. La pension complémentaire de l'employeur est un complément indispensable à la pension légale. L'accès généralisé au deuxième pilier doit s'accompagner d'un plafond individuel pour l'avantage fiscal, afin d'éviter les excès et de garantir l'accessibilité financière. En outre, nous éliminons progressivement le traitement préférentiel d'un paiement en capital par rapport à un paiement en intérêts.

Moderne

✓ **Nous stimulons la rénovation des logements**

Nous stimulons les investissements en logements et luttons contre le travail au noir. Les propriétaires peuvent recourir à une simple déduction forfaitaire des frais à hauteur de 30 % des revenus locatifs réels (ou du rendement escompté). Ceux qui engagent des frais plus importants ont la possibilité de prouver les frais réels. De cette manière, nous aidons les propriétaires à rénover leur maison plus rapidement. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie de leurs locataires et de réduire leurs factures énergétiques. En combinant une simple déduction forfaitaire des frais et la possibilité de prouver les frais réels, nous nous alignons sur le modèle existant des frais professionnels.

CONSOMMATION

Notre système fiscal peut être un levier pour une société et une économie saines et respectueuses de l'environnement et du climat. Aujourd'hui, notre système fiscal ne tient pas suffisamment compte de la santé et de la durabilité. Par exemple, il est fiscalement plus avantageux de se chauffer au charbon, au fioul ou au gaz naturel qu'avec des pompes à chaleur. Nous faisons glisser les charges sur le travail vers des charges sur la pollution. Nous prenons fiscalement en compte le coût social de la consommation et de la pollution. Nous guidons et soutenons les familles et les entreprises dans la transition vers une société plus saine et plus durable.

Au niveau européen, nous avons convenu de l'ambition de réduire les émissions de CO2 de 55 % d'ici à 2030. Diverses initiatives sont déjà en cours pour atteindre cet objectif, comme l'introduction d'une taxe carbone aux frontières et la révision de la directive sur la taxation de l'énergie. Nous soutenons ces initiatives et nous appliquerons les décisions. C'est ainsi que nous pourrions préserver l'avenir de nos enfants et petits-enfants.

Plus faible

- ✓ **Nous introduisons un crédit d'écotaxe pour les familles vulnérables**

Nous devons guider et soutenir nos familles vulnérables dans la transition vers une société plus durable. Nous le faisons au moyen d'un crédit d'écotaxe financé par la taxe CO2.
- ✓ **Nous réformons la facture énergétique**

Nous considérons l'électricité et les énergies renouvelables comme un bien de première nécessité. C'est pourquoi nous réduisons de manière permanente le taux de TVA sur l'électricité. À partir de 2030, l'Europe exige que le gaz naturel, le charbon et le bois de chauffage soient taxés au taux normal de TVA.

Nous réformons le système des accises. Cela nous permettra de distinguer la consommation de base de la consommation supplémentaire et de mieux réagir à l'évolution des prix. Lorsque les prix du marché augmentent exceptionnellement, les accises peuvent être temporairement réduites.
- ✓ **Nous offrons un soutien fiscal pour rendre le patrimoine plus durable**

Une vaste vague de rénovation durable est nécessaire pour relever le défi climatique. En Belgique, la grande majorité des maisons et appartements ne sont pas encore prêts pour les ambitions énergétiques de 2050. C'est une lutte que nous devons mener tous ensemble, mais qui

implique aussi des coûts considérables. Pour favoriser ce changement, nous prolongeons le taux réduit de TVA pour la démolition et la reconstruction de l'habitation propre et unique.

Équitable

✓ **Nous harmonisons les taux réduits de TVA et maintenons le taux normal de TVA**

Nous harmonisons nos taux réduits de TVA de 6 % et 12 % en un nouveau taux de TVA de 9 % et maintenons le taux normal de TVA à 21 %. Cela nous permet de simplifier notre système de TVA et de réduire l'écart entre les politiques de TVA.

✓ **Nous n'appliquons pas de TVA sur les légumes, les fruits, les soins médicaux et les transports publics**

Notre système fiscal ne doit pas entraver l'accès à une alimentation saine, aux soins médicaux, aux produits d'hygiène essentiels et aux transports publics. Nous réduisons à 0 % le taux de TVA pour les fruits et légumes, les médicaments, les couches et autres produits destinés à la protection hygiénique intime, et le transport de personnes organisé et subventionné par les pouvoirs publics.

✓ **Nous décourageons le choix des carburants polluants**

Nous devons tous contribuer à un environnement de vie sain et les choix durables doivent être soutenus. Au niveau européen, nous avons convenu de l'ambition de réduire les émissions de CO₂ de 55 % d'ici à 2030. Actuellement, notre système fiscal ne prend pas suffisamment en compte les coûts sociaux liés aux émissions de CO₂. C'est pourquoi nous introduisons progressivement une taxe CO₂ pour les zones qui ne sont pas couvertes par le système européen d'échange de quotas d'émissions.

Nous demandons une contribution équitable de ceux qui effectuent des trajets dont le coût social est élevé, en tenant compte de l'existence ou non d'alternatives durables. Nous soutenons la proposition européenne d'une taxe sur le kérosène et les efforts internationaux pour prélever à l'avenir une TVA sur les billets d'avion. Nous stimulons le secteur des transports à l'innovation durable en réduisant progressivement l'avantage du diesel professionnel.

✓ **Nous aspirons à une génération sans tabac**

Nous travaillons à une politique anti-tabac globale et volontariste en rendant le tabagisme moins attrayant et moins accessible. Il est donc important d'inclure de nouvelles variantes et alternatives dans le système des accises, en plus des produits du tabac classiques. À cet égard, nous tenons compte de leur impact sur la santé et la société.

Moderne

✓ **Nous soutenons les choix de mobilité durable**

Nous soutenons l'évolution sociale qui consiste à se rendre au travail plus souvent en vélo. C'est pourquoi nous consacrons l'exonération pour

l'indemnité vélo et le taux de TVA réduit pour les vélos partagés. En outre, nous accordons une attention particulière à l'utilisation flexible de la bicyclette pour les déplacements domicile-travail. Nous donnons aux employeurs la possibilité d'investir dans des infrastructures cyclables pour leurs employés.

✓ **Nous nous engageons pleinement en faveur d'un parc de véhicules de sociétés zéro émission**

Nous travaillons à un environnement plus sain. Nous réformons le régime fiscal pour les véhicules de société, tout en conservant l'avantage fiscal pour les véhicules zéro émission. De cette manière, nous accélérons la transition vers les véhicules électriques. Nous faisons en sorte qu'à terme, tout le monde ait accès à une voiture électrique abordable. Dans cette optique, nous accordons un avantage en nature aux cartes carburant et de recharge lorsqu'elles sont utilisées pour des déplacements non professionnels.

EN CONCLUSION

Cette épure pour une vaste réforme fiscale est le fruit d'études d'experts et propose des choix clairs qui peuvent constituer la base d'un nouveau contrat social. Ces choix donnent une orientation à la manière dont notre système fiscal devrait se présenter dans dix ans. Cette épure doit rétablir la confiance dans notre système fiscal.

La mise en œuvre de cette épure demandera du courage. Non seulement de la part des politiciens, mais aussi de la société dans son ensemble. Mais j'estime qu'il est temps de nous transcender. Nous devons regarder au-delà de cette législature, au-delà des clivages partisans et avoir le courage d'engager ces débats de manière sereine. Cela nécessite une ouverture d'esprit qui se concentre non seulement sur l'avenir, mais aussi sur l'ensemble.

Il va sans dire que nous ne faisons pas cela du jour au lendemain. Cette réforme se concentre donc explicitement sur les dix années à venir. Il donne aux décideurs politiques le temps, d'une législature à l'autre, de mettre en œuvre sereinement les choix qui découlent du débat sur cette épure. Afin de ne pas fragiliser le soutien nécessaire à cette réforme, il sera crucial de fournir à nos familles et à nos entreprises la sécurité juridique nécessaire. Toute adaptation ou nouvelle mesure résultant de cette épure doit être accompagné des mesures transitoires nécessaires et doit tenir compte des intérêts déjà légitimement acquis.

Cette épure fait des choix clairs. Cette épure est ambitieuse dans la nécessaire et solide réduction des charges sur le travail. Nous aurions pu choisir de nous arrêter là, mais c'est un choix qui a un impact indéniable sur le budget. Rien de plus facile pour un politicien que de distribuer que des cadeaux. Mais nous ne voulons pas révéler une demi-réalité. Cette épure va plus loin.

Au niveau des chantiers des revenus du patrimoine et de la consommation, nous optons pour plus de neutralité, d'équité, de simplicité et de durabilité. Le résultat est non seulement un système fiscal plus moderne, mais aussi des choix qui offrent une compensation budgétaire importante au sein de la fiscalité. Je suis convaincu que nous devons faire le maximum pour réduire les charges sur le travail. Mais je crois qu'un paquet global est nécessaire pour assainir structurellement notre budget. Un paquet global qui va au-delà d'une réforme de notre fiscalité.

Ce paquet global contient des réformes profondes de notre fiscalité, du marché du travail et des pensions, mais aussi un débat sérieux sur ce que sont les tâches essentielles des pouvoirs publics. Un débat sur ce que les citoyens et les entreprises peuvent attendre de ces pouvoirs publics et sur la manière dont nous pouvons y répondre de manière crédible et efficace. Des pouvoirs publics efficaces et allégés au service du citoyen. À nous d'y parvenir ensemble.

Il est temps de réformer et d'avoir un débat sérieux en mettant l'accent sur nos familles et nos entreprises. Comment faire en sorte qu'elles prospèrent dans ce

pays dans les décennies à venir ? Comment faire en sorte que nous, en tant que gouvernement, en tant que politiciens, soyons un allié naturel dans leur désir de progresser en faisant de leur mieux ? C'est quelque chose que nous avons sans doute trop peu fait ces dernières années, et certainement trop peu de manière radicale.

Nous avons déjà montré que c'est possible. Avec la réduction de la CSSS, le verdissement des voitures de société et la réduction de la TVA pour la démolition et la reconstruction de logements, nous avons pris des mesures au cours de cette législature en faveur d'une fiscalité avec moins de charges sur le travail et dans la perspective d'un avenir durable. Dans la foulée des débats et des choix découlant de cette épure, je continuerai à assumer mes responsabilités en tant que ministre des Finances dans les semaines, les mois et les années à venir. Je présenterai donc des propositions détaillées et équilibrées au gouvernement.

The time is now. Le moment est venu. Nous voulons tous faire avancer ce pays et sommes donc confrontés au même défi. Faisons des choix réfléchis et modernisons radicalement notre système fiscal. Ce n'est que de cette manière que nous pourrions renforcer la confiance dans notre modèle de prospérité, un modèle pour lequel nous sommes réputés dans le monde entier.

Vincent Van Peteghem

Vice-Premier ministre et ministre des Finances,
chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie Nationale



VINCENT VAN PETEGHEM

Vice-Premier ministre et ministre des Finances,
chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
et de la Loterie Nationale